



*CONTRAT DE FORMATION  
à l'enseignement & au spectacle*

*Entre :*

**Fatima CHEKKOR,  
Professeur de danse orientale,  
Formation aux métiers de l'enseignement et du spectacle.  
Fondatrice-Gérante de SPORT & DANSE .**

**N° Formatrice : 11753566175**

**Siret : n° 407 524 743 00017**

**Adresse : Centre de Danse du Marais 41, rue du Temple 75004 Paris**

**Téléphone : 06.20.16.32.71**

**[www.danseduventre.com](http://www.danseduventre.com)**

**[f.chekkor@danseduventre.com](mailto:f.chekkor@danseduventre.com)**

**[f.chekkor@danser-a-paris.fr](http://f.chekkor@danser-a-paris.fr)**

**&**

**Nom & prénom : .....**

**Date de naissance .....**

**Adresse complète.....**

**N° de téléphone : fixe.....**

**Portable.....**

**Mail.....**

**Site internet.....**

**Profession principale.....**

**Parcours et diplômes.....**

**Qu'attendez-vous de cette formation.....**



## FORMATION 2011/2012

**s'adresse aux semi-professionnelles & professionnelles de la danse orientale**  
**RENFORCEZ VOS COMPETENCES EN PREPARANT LE**  
**CERTIFICAT DE SPECIALISATION**  
**AVEC LA METHODE « Fatima CHEKKOR »**

**Cursus** de 63 heures en 9 sessions

Saison 2011/2012

- Formation pédagogique à l'enseignement de la danse orientale comme « danse de loisir ».
- Formation au métier du spectacle.

### **CALENDRIER DE LA FORMATION :**

63 heures – 1 dimanche par mois –

9h à 11h – Espace sport & danse 40 rue Quincampoix 75004 Paris.

12h à 14h – 14h30 à 17h30. Centre du Marais 41 rue du Temple 75004 Paris.

Agenda : les dimanches :

2011 : 16 octobre – 20 novembre – 11 décembre.

2012 : 15 janvier – 12 février – 18 mars – 22 avril – 13 mai – 24 juin.

### **Thème de la première session :**

- Introduction de la méthode « Fatima CHEKKOR »
- Présentation des 9 sessions.

Un programme de l'année sera remis aux inscrites lors de la première session.

### **Inscription et Tarifs :**

Dossier d'inscription, devis et convention de formation sur mon site en page d'accueil, à télécharger : [www.danseduventre.com](http://www.danseduventre.com)

A renvoyer à l'Espace Sport & Danse 40, rue Quincampoix 75004 Paris

Tarif de la formation 1 530€ soit 170€ la journée (24,28 € de l'heure).

Mode de règlement : par trimestre

Possibilité de fractionner le montant trimestriel à conditions d'envoyer les 3 chèques en même temps.

Les chèques sont libellés à l'ordre de Fatima CHEKKOR.

Les chèques seront encaissés début octobre – janvier – avril.

Lors de la première session, se munir de 3 photos d'identité

### **Thème des 1<sup>ère</sup> et 9<sup>ème</sup> session**

- Récapitulatif des acquis.
- Bilan personnalisé de chaque stagiaire.

**UN CERTIFICAT DE SPECIALISATION**  
**SERA DELIVREE A L'ISSUE DE LA FORMATION**  
**sous conditions d'aptitude**



## CONVENTION DU CONTRAT DE FORMATION 2011/2012

### Article 1<sup>e</sup> :

La formation est un tout, les 9 sessions sont indissociables. Toutes doivent être suivies en intégralité. Sauf cas de force majeure avec un certificat médical ou autres authentifiés.

### Article 2 :

Toutefois, Fatima CHEKKOR peut autoriser toutes stagiaires à intégrer une ou plusieurs sessions en cours d'année au titre de « participantes libres ». Alors, elles ne concourent pas pour l'obtention du « certificat de spécialisation ».

Elles doivent au préalable prendre contact avec Fatima CHEKKOR qui leur accordera ou non l'autorisation de participation.

### Article 3:

L'absence d'une session ne sera pas remboursée.

### Article 4 :

Le bulletin d'inscription est en page 1. Les Horaires, le calendrier, le thème, tarifs sont indiqués à la page 2.

### Article 5 :

Le « certificat de spécialisation » méthode Fatima CHEKKOR, sera décerné en fin de stage après un bilan favorable. Il nécessite le suivi régulier de toutes les sessions.

### Article 6 :

Pour une inscription définitive, renvoyer le contrat de formation (3 pages) paraphé et signé en double exemplaires, accompagné du règlement à Fatima CHEKKOR « Espace Sport & Danse » 40, rue Quincampoix 75004 Paris. Un exemplaire vous sera remis.

### Article 7 :

Fatima CHEKKOR se réserve le droit d'annuler à tout moment le cycle de formation s'il elle juge insuffisant le nombre d'inscrites nécessaires pour assurer la bonne qualité de la formation.

### Article 8 :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable entre les deux parties, le Tribunal de Grande Instance de Paris est seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaires à Paris, le.....

Fatima CHEKKOR  
Formatrice au métier de l'enseignement.  
Formatrice au métier du spectacle.

SIGNATURE

LA STAGIAIRE  
Nom  
Prénom

SIGNATURE